Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260727-2026_79EGLISE-DE

Délibération 2026-79

Objet : Réhabilitation de l'église Bonne Nouvelle – Diagnostic et travaux - Demande de subventions - Approbation et Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager toutes les procédures idoines.

Edifiée en 1843 et consolidée en 1954, l'église Bonne Nouvelle nécessite des travaux de restauration. Pour cela, il convient de procéder préalablement à un diagnostic général de l'édifice qui permettra d'établir éventuellement un programme en plusieurs tranches de travaux.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la vétusté de l'église ;
CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux de mise en sécurité.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'issue d'un vote à main levée,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser M. le Maire à engager les études de faisabilité technique, architecturale et financière nécessaires à la définition précise du projet.

Article 2 : D'autoriser M. le Maire à solliciter, au titre de ce projet, toutes subventions auprès des partenaires susceptibles d'accompagner son financement, notamment la Région, le Département, l'Etat et autres organismes financeurs.

Article 3 : D'autoriser M. le Maire à signer tout acte, convention ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures ;
P/ COPIE certifiée Conforme,
Le 27 juillet 2026
Le Maire
Jean Marie COLOMBEL

